Ville de Liège
Place du Marché, 2 – 4000 Liège

013400000099467

Direction Stratégie et Développement

SÉANCE DU 23 décembre 2021 - V.D.2

Responsable administratif : LEMAIRE Stéphanie
Tél: 04/221.81.97
Email: stephanie.lemaire@liege.be

Le Collège communal,

Objet : Paiement d'une dépense due à la société "Dynamic Events".
Prise d'acte de l'avis défavorable de M. le Directeur financier.
Engagement de la dépense.
Autorisation, en application de l'article L1311-3 du Code de la démocratie locale et de décentralisation, de procéder à l'imputation et l'exécution d'une dépense.

Vu l'article L1124-40 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu l'article L1311-3 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation stipulant que " [....] En cas d'avis défavorable du directeur financier tel que prévu à l'article L1124-40, dans les cas prévus à l'article 64 du règlement général de la comptabilité communale ou encore en cas de refus dans le chef du directeur financier d'acquitter le montant de la dépense, ce dernier en informe le collège dans les dix jours. ; Le collège peut alors décider, sous sa responsabilité, que la dépense est imputée et exécutée. La délibération motivée du collège est jointe au mandat de paiement et information en est donnée immédiatement au conseil communal. Le collège peut également décider de soumettre sa décision à la ratification du conseil communal à sa plus proche séance." [...] ;

Attendu que pour promouvoir la mobilité douce, la Ville a décidé d'élargir les possibilités de stationnement sécurisé pour vélo durant le marché de Noël à Liège, du 26/12/21 au 09/01/22 ;

Attendu qu'à cet effet, une société a été désignée afin qu'elle se charge de la gestion de ce parking vélo ;

Vu le bon de commande n°CP17/2021-201 au nom de "Dynamic Events" (n° d'entreprise 0444931872), portant sur la gestion d'un parking vélo sur le marché de Noël du 26/11/21 au 09/01/22, d'un montant de 21.054,00 EUR (vingt et un mille cinquante-quatre euros) TVA comprise, transmis en date du 07/12/21, avec ses documents justificatifs, à M. le Directeur financier pour engagement de la dépense à charge de l'article 4001/12406/21/05 de l'exercice ordinaire 2021 ;

Vu l'avis défavorable de M. le Directeur financier du 09/12/2021 quant à l'engagement du bon de commande, au motif suivant: "la prestation a été effectuée avant l'engagement du bon de commande" ;

Considérant toutefois que les prestations liées à cette commande ont été correctement exécutées par la société "Dynamic Events" de sorte qu'en dépit de la contrariété administrative qui en empêche le règlement, elle a engendré une créance dont l'exigibilité a pu être contrôlée par les services compétents, et qu'il appert que la Ville en est incontestablement débitrice ;

Attendu que cette dépense est à charge de l'article 4001/12406/21/05 de l'exercice ordinaire 2021 ;

Sur proposition de M. l'Échevin de la Transition écologique, de la Mobilité, la Propreté et du Numérique,

PREND ACTE de l'avis défavorable de M. le Directeur financier du 09/12/2021 quant à l'engagement du bon de commande n°CP17/2021-201 au nom de "Dynamic Events", portant sur la gestion d'un parking vélo sur le marché de Noël du 26/11/21 au 09/01/22, d'un montant de 21.054,00 EUR (vingt et un mille cinquante-quatre euros) TVA comprise, à charge de l'article 4001/12406/21/05 de l'exercice ordinaire 2021, au motif suivant : "la prestation a été effectuée avant l'engagement du bon de commande".

ENGAGE au nom de la société "Dynamic Events" (n° d'entreprise 0444931872), sise rue Léon Frédérique 14 à 4020 LIEGE, la somme de 21.054,00 EUR (vingt et un mille cinquante-quatre euros), à charge de l'article budgétaire 4001/12406/21/05 de l'exercice ordinaire 2021, en exécution de la commande dont l'objet susmentionné.

AUTORISE l'imputation et l'exécution de la dépense précitée.

Information de la présente décision sera donnée immédiatement au Conseil communal.

PAR LE COLLÈGE

Le Directeur général,

Philippe ROUSSELLE

ADMINISTRATION COMMUNALE DE LIEGE - LIEGE - 2

Le Bourgmestre,

Willy DEMEYER